



BAROMÈTRE DE L'ASL 2023-2024

SUR LE CLIMAT SCOLAIRE ET LA RELATION
DANS LES ÉTABLISSEMENTS

ÉDITO



L'Autonome de Solidarité Laïque (L'ASL) publie chaque année son baromètre du climat scolaire afin de rendre compte du quotidien toujours plus difficile des personnels d'éducation dans leur environnement de travail.

L'analyse que nous menons repose sur l'étude de la totalité des dossiers que L'ASL a traités, tant en termes de protection juridique que de renseignements et accompagnements juridiques professionnels.

Les données factuelles traitées dans cette publication nous permettent de pointer les évolutions marquantes et les constantes observées sur plusieurs années. L'ensemble des acteurs de la vie de l'école, et au-delà tous les personnels exerçant une mission d'éducation, pourront reconnaître ce qui constitue, hélas, un quotidien fait de tensions, de conflits latents ou d'agressions verbales encore trop minorées.

L'impact des politiques publiques s'établit sur le long terme. Nous le verrons dans ce document : les relations dégradées qui ont cours au sein de l'école, et au-delà, ne peuvent se résumer à « une école reflet de la société ». Si le monde de l'éducation concentre de nombreuses problématiques sociétales, les pouvoirs publics n'en ont pas encore pris l'entière mesure. Les moyens qu'il faudrait déployer entrent en contradiction avec une très probable réduction des dépenses, alors que dans le même temps l'école est appelée à prendre en charge ce qui ne relève pas de son unique compétence.

À l'heure des annonces ministérielles et des priorités à établir, ce baromètre doit contribuer à fournir un regard objectif, lucide et raisonné. Notre ambition est de proposer une compréhension exhaustive de la notion de climat scolaire et d'alerter les pouvoirs publics sur les situations à risque auxquelles sont confrontés les personnels d'éducation.

L'Autonome de Solidarité Laïque fournit au quotidien un travail inlassable dans tous les départements de métropole et d'Outre-mer, et son expertise est avérée, tant en matière de protection que de prévention. Ce travail repose sur l'écoute, l'orientation et l'accompagnement de nos plus de 470 000 adhérents, et au-delà, L'ASL étant de plus en plus sollicitée par des personnels non adhérents en quête d'un soutien qu'ils ne trouvent plus auprès de l'administration. C'est pourquoi L'Autonome de Solidarité Laïque, forte de sa nature associative et de son réseau militant, investit le champ de la prévention par la formation à une culture juridique, au plus près des personnels et en cohérence avec les grandes thématiques que nous mettons en avant dans cette publication.

En cette période de choix politiques contraints et probablement court-termistes, l'Éducation nationale et ses acteurs opposent, par leur labeur et leur investissement, la réalité du long terme pour les générations à venir.

Les actions de L'ASL s'inscrivent dans une histoire de 120 ans. Les résultats de ce baromètre renforcent notre raison d'être et nos convictions. Nos combats continueront !

JEAN-LOUIS LINDER

Président de L'Autonome de Solidarité Laïque

SOMMAIRE

LES CHIFFRES CLÉS
DE L'ANNÉE 2023-2024 P. 4

ANALYSE :
CE QUE RÉVÈLENT
LES CHIFFRES 2023-2024 P. 6

FOCUS SUR LES RJP P. 8

FOCUS SUR LES PJP P. 10

ANNEXE : CLASSEMENT
PAR ACADÉMIE P. 14

MÉTHODOLOGIE

L'Autonome de Solidarité Laïque (L'ASL) analyse le climat scolaire, à travers un baromètre annuel, depuis plus d'une décennie.

Ce baromètre est construit sur la base des conflits rencontrés par ses adhérents (plus de 470 000 en 2023, soit la moitié des personnels d'éducation) et des dossiers qui sont constitués par l'association pour les accompagner dans les épreuves qu'ils vivent au sein des établissements. Ces dossiers ouverts peuvent être de deux types :

- Des dossiers de protection juridique professionnelle (PJP) qui nécessitent un accompagnement avec l'un des avocats-conseil de L'ASL et qui aboutissent à des actions juridiques ;
- Des dossiers de renseignement juridique personnalisé (RJP) qui restent de l'ordre de l'expertise et du conseil juridique (postures et démarches à adopter par l'adhérent). Il s'agit d'un véritable accompagnement de proximité des différents personnels exerçant une mission d'éducation dans le cadre du fonctionnement quotidien de l'école, allant du conseil sur l'appropriation de réglementation à la posture à adopter en cas de difficultés relationnelles.

L'analyse de l'ensemble de ces dossiers permet à L'ASL d'avoir une vision précise de ce qui se passe réellement sur le terrain et de pouvoir témoigner de la réalité du climat scolaire qui règne dans les établissements.

Pour cette édition, et afin de mieux coller aux réalités vécues par les professionnels sur le terrain, les données communiquées reflètent les cas, dossiers et incidents constatés sur l'année scolaire 2023-2024, plutôt que sur l'année calendaire, comme le proposaient les éditions précédentes.

LES CHIFFRES CLÉS

PJP

Protection juridique professionnelle



RJP

Renseignement juridique personnalisé

NOMBRE D'ADHÉRENTS À L'ASL EN JUILLET 2024 :
471 307

Dont
82,6%

de personnels en mission d'enseignement, soit 389 300 enseignants.

Dont
6,6%

de personnels d'encadrement, soit 31 116 chefs d'établissement et directeurs d'école.

Dont
10,8%

de personnels exerçant des missions hors enseignement, soit 50 891 personnels (assistants éducatifs, accompagnants des personnes handicapées, personnels administratifs, etc.).

DYNAMIQUE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

10 865

dossiers ouverts contre 10 149 dans l'année scolaire précédente

Une hausse de **7,05%**

par rapport à 2022-2023

5 362

dossiers ouverts en PJP en 2023-2024 contre 5 166 en 2022-2023

Une hausse de **3,8%**

par rapport à 2022-2023

→ 509 dépôts de plainte (+27,25% par rapport à l'édition précédente), dont seulement 36 ont été traités par la justice (taux de traitement stable de 7,07%).

→ Les plaintes pour **menace de mort** et **diffamation** constituent la très grande majorité des taux de traitement.

5 503

dossiers ouverts en RJP en 2023-2024 contre 4 983 en 2022-2023

Une hausse de **10,4%**

par rapport à 2022-2023

Typologie des dossiers RJP

Comme l'année dernière, la première cause des dossiers de renseignement juridique personnalisé provient des conflits (22,44%).

Le nombre de cas de conflits remonté s'est **stabilisé** après trois années de forte hausse depuis 2020, témoignant d'une situation générale extrêmement tendue qui s'est perpétuée au cours de la dernière année scolaire.

Les demandes de dossier conseil représentent :

22,44%

concernent des conflits

13,27%

concernent des diffamations

11,83%

concernent des agressions verbales

Caractéristiques des requérants

→ En valeur brute, ce sont les **enseignants du 1^{er} degré (46,21%)**, puis les **directeurs d'école (22,41%)** qui sollicitent le plus L'ASL pour ces renseignements juridiques.

→ Suivent les **enseignants du 2nd degré (20,44%)**, les **autres professions (environ 9,5%)**, puis les **chefs d'établissement (1,53%)**.

→ L'exposition au risque des directeurs et directrices d'école et des chefs d'établissement est bien plus forte en valeur relative (voir encadré p. 7).

Typologie des dossiers PJP

→ La majorité des dossiers de protection juridique professionnelle concerne une agression ou un sentiment d'agression, soit au total **73,8% des dossiers** liés à ce phénomène.

35,14%

concernent des diffamations

29,21%

concernent des agressions verbales

9,45%

concernent du harcèlement

Caractéristiques des requérants

→ En chiffres bruts, ce sont les **enseignants du 1^{er} degré (38,57%)** et du **2nd degré (28,74%)** qui déclarent le plus de sinistres.

→ Suivent les **directeurs et directrices d'école (16,84%)** et les **chefs d'établissement (3,84%)**, mais l'exposition au risque de ces deux catégories est bien plus élevée en valeur relative (voir encadré p. 7).

→ Le reste des professionnels de l'éducation représentent **12%** des dossiers de PJP.

ANALYSE

CE QUE RÉVÈLENT LES CHIFFRES DE 2023-2024

Le propos de Jean-Louis LINDER, Président de L'ASL



« Face à un climat scolaire détérioré que les pouvoirs publics semblent considérer comme un état de fait, des leviers concrets et rapidement activables existent : protéger les agents via la protection fonctionnelle (dont le taux d'octroi est en baisse), mieux sensibiliser les familles, qui sont à l'origine de près de la moitié des incidents, et mener enfin une politique publique de prévention ambitieuse en systématisant la formation juridique des professionnels d'éducation pour mieux prévenir les situations problématiques et les prémunir.

Cette demande historique de L'ASL doit aujourd'hui trouver une réponse politique : pour les professionnels comme pour les enfants, il y a urgence à retrouver une école apaisée ! »



La parole à Sylvie GUYOT, Secrétaire générale de L'ASL

« Alors que l'édition précédente du baromètre montrait une dynamique de transfert (moins de demandes de protection et plus de demandes de renseignements pour un nombre de dossiers annuels traités constants), cette logique est bien moins marquée cette année, avec des demandes de protection fonctionnelle qui repartent à la hausse (+3,8%). Dans le même temps, la dynamique ascendante du recours aux renseignements et conseils juridiques se confirme (+10,4%).

Ce climat scolaire dégradé se caractérise par des cas d'agressions et des situations de conflit qui se banalisent dans les établissements. En outre, L'ASL constate cette année une hausse sensible des cas de diffamation et de harcèlement, tous des délits facilités par l'usage du numérique.

Pis encore, le nombre de plaintes déposées est en hausse alarmante (+27,25%), une dynamique qui s'explique par, d'un côté, une meilleure sensibilisation et une plus grande réactivité des professionnels, mais aussi par la gravité des situations rencontrées (menaces de mort, diffamations, agressions). Face à l'importance de ces constats, il est tout aussi nécessaire de rappeler que L'ASL a régulièrement fait des propositions et, par sa politique de prévention via la formation, mène des actions concrètes sur lesquelles les pouvoirs publics devraient s'appuyer. »

FOCUS : LES DIRECTEURS D'ÉCOLE ET CHEFS D'ÉTABLISSEMENT PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS AUX RISQUES



Comme les années précédentes, ce sont les **enseignants du 1^{er} degré**, puis du **2nd degré** qui sont à l'origine de la majorité des situations remontées à L'ASL, puisqu'ils constituent la très grande majorité des professionnels d'éducation, et donc de nos adhérents (**82,6%**).

En termes relatifs, c'est-à-dire en rapportant le type de professionnels à l'origine des saisines à leur poids respectif parmi les adhérents, L'ASL est capable de dégager un ratio d'exposition aux risques.

Il en ressort que l'exposition aux risques est corrélée au niveau hiérarchique : les **directeurs d'école** sollicitent deux fois plus L'ASL au regard de leur nombre (**près de 20%** des demandes alors qu'ils ne représentent que **4,7%** des adhérents) que les **chefs d'établissement** (**2,7%** des demandes, **1,3%** des adhérents), qui eux-mêmes sont à l'origine de deux fois plus de sollicitations que les enseignants.

Ce constat confirme les **responsabilités immenses** qui incombent aux directeurs d'école et chefs d'établissement, en particulier en situation de conflits. Leur responsabilité dans la conduite d'une équipe ou d'un établissement amène de plus en plus les directeurs concernés à devoir agir au risque de se mettre eux-mêmes en difficulté. Il est donc impératif de les former à la **culture juridique** sur tout le territoire afin qu'ils puissent mieux s'armer et se prémunir face aux difficultés spécifiques qu'ils rencontrent.

Le premier degré est et demeure le plus exposé aux familles alors que le second degré est le plus impacté par les problèmes causés par les élèves eux-mêmes.

ZOOM SUR LA DÉTÉRIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE

L'année 2023-2024 se caractérise à nouveau par une nette détérioration du climat scolaire pour les professionnels d'éducation, reflétée à la fois par la hausse des demandes de protection et de renseignement juridiques.

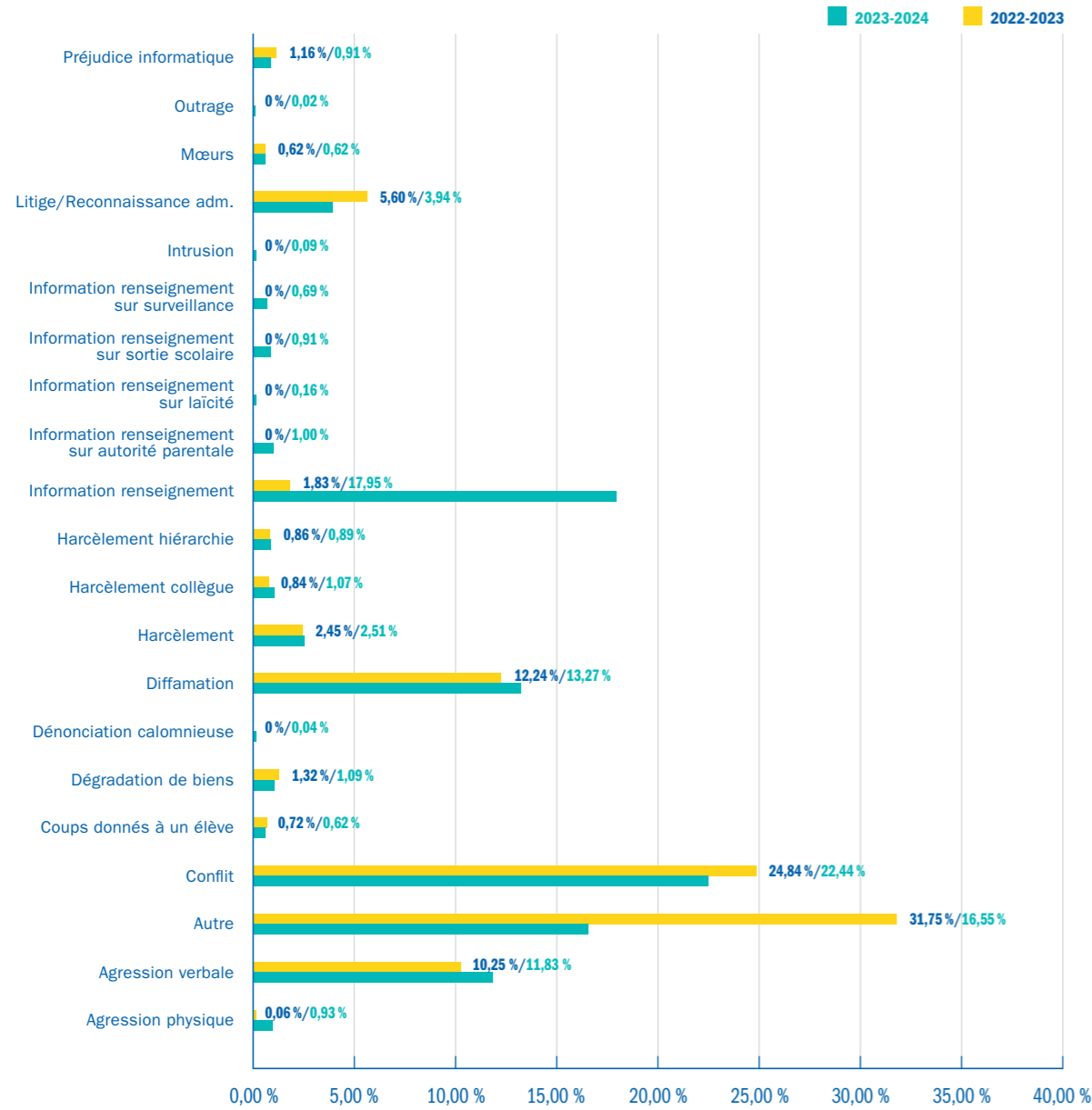
Ces derniers augmentent de façon notable (**+10% ↗**), notamment du fait de la hausse des situations conflictuelles rencontrées par les adhérents, qui ont tendance à modifier leur comportement : les **sollicitations pour renseignement et conseil juridiques** se font davantage dès l'émergence des conflits, ce qui a tendance à faire décliner leur judiciarisation.

Nous notons à nouveau cette année que la question de l'inclusion et des élèves ayant des comportements incompatibles avec les attendus de l'école reste centrale dans **32%** de nos dossiers dits de « conflits ».



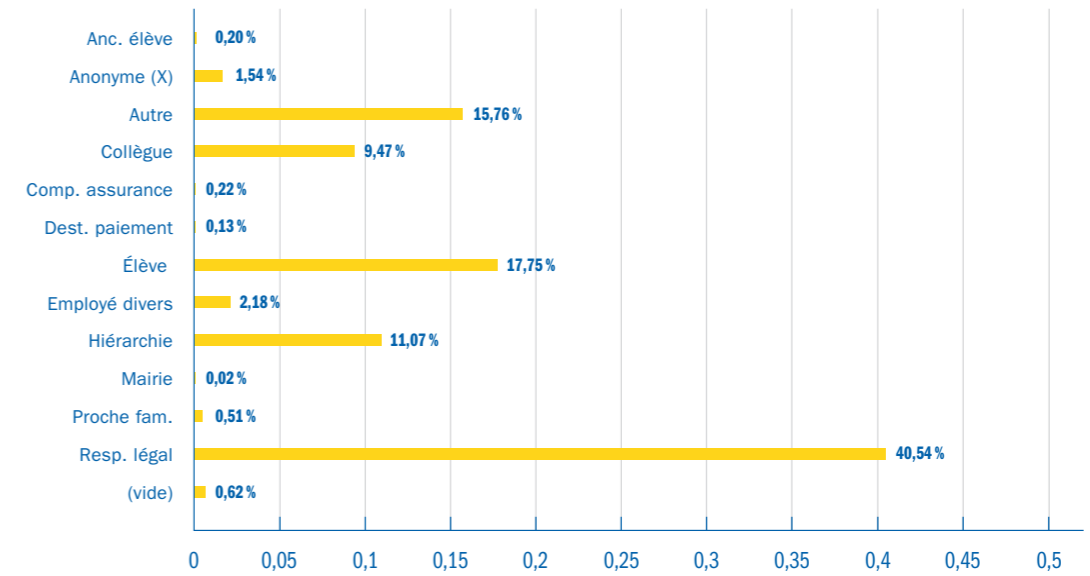
FOCUS SUR LES RJP

1. RJP PAR NATURE COMPARAISON 2022-2023 ET 2023-2024



La typologie conflit exprimée en taux est en baisse légère (-2,40 points), mais leur nombre brut s'est stabilisé dans un contexte de RJP en forte hausse. Ils restent toutefois trop élevés, au-dessus de 20%, dans un contexte où d'autres problématiques graves sont en augmentation, notamment les cas de diffamation (+1,03 point), les agressions verbales (+1,58 point) et les agressions physiques (+0,87 point).

2. RJP ET TIERS IMPLIQUÉS

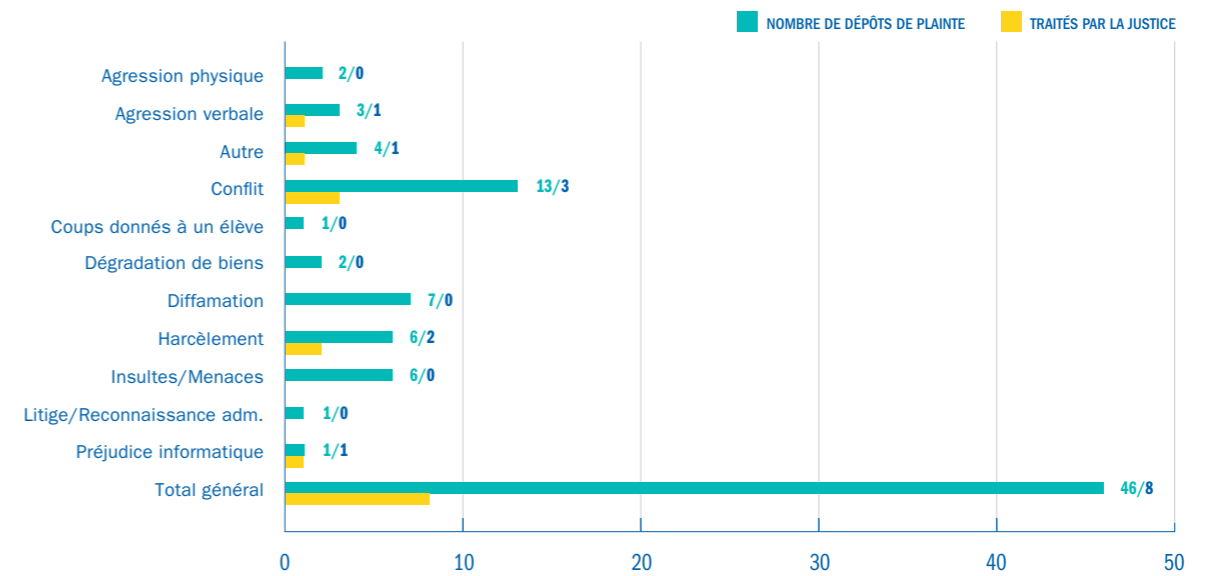


Les représentants légaux des élèves sont prédominants dans les cas répertoriés (40,54%), devant les élèves eux-mêmes (17,75%). Suivent la hiérarchie (11,07%) et les collègues (9,47%).

3. RJP ET PROTECTION FONCTIONNELLE

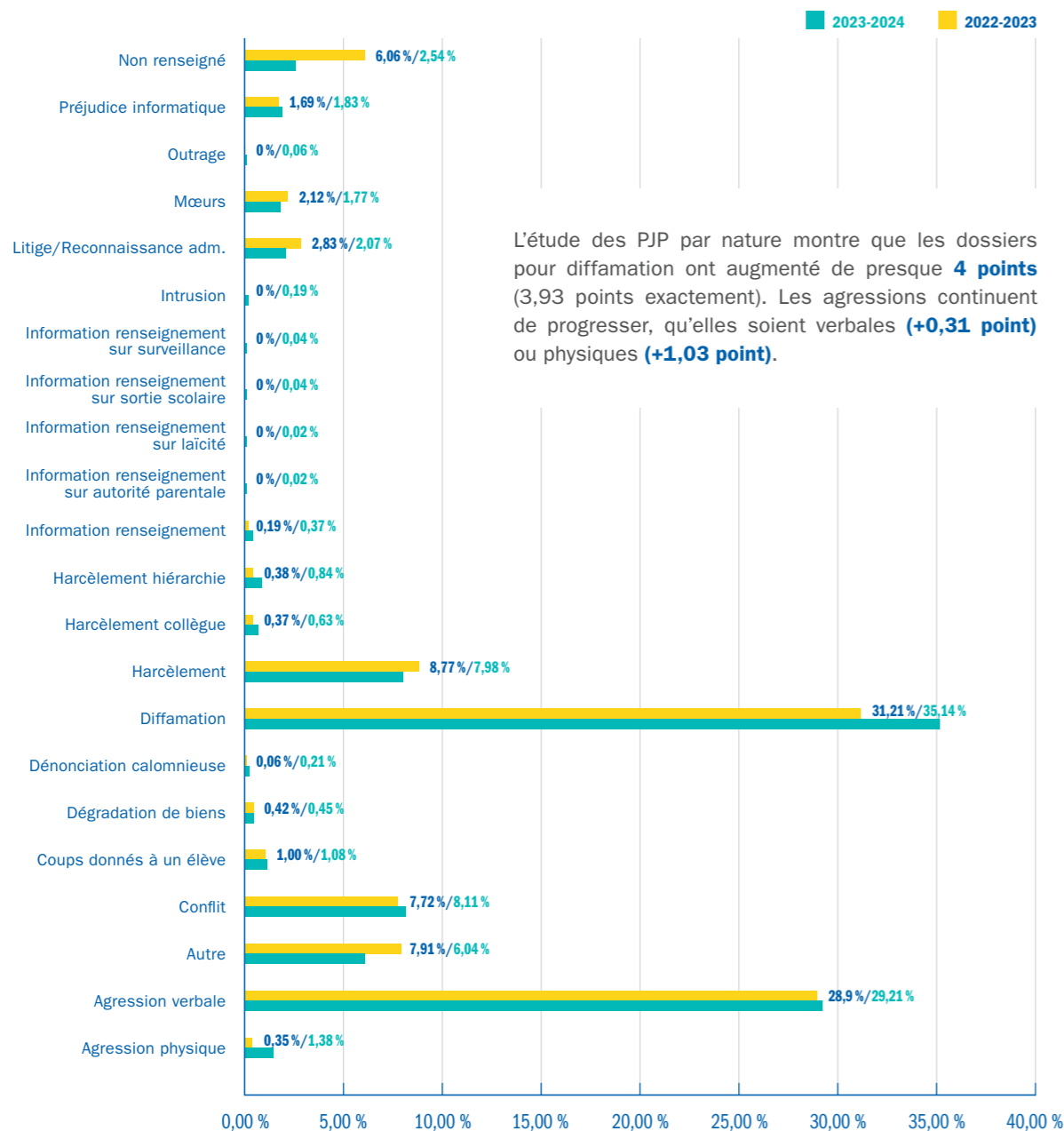
8 accords sur 46 demandes de protection, soit 17,39%.

Ce taux d'octroi, encore plus faible que pour les PJP (comme nous le verrons plus loin), témoigne du fait que dans les cas sans suite juridique (plaintes ou autres), l'administration aurait tendance à ne pas accorder la même attention aux demandes de protection fonctionnelle de ses agents.



FOCUS SUR LES PJP

1. PJP PAR NATURE COMPARAISON 2022-2023 ET 2023-2024



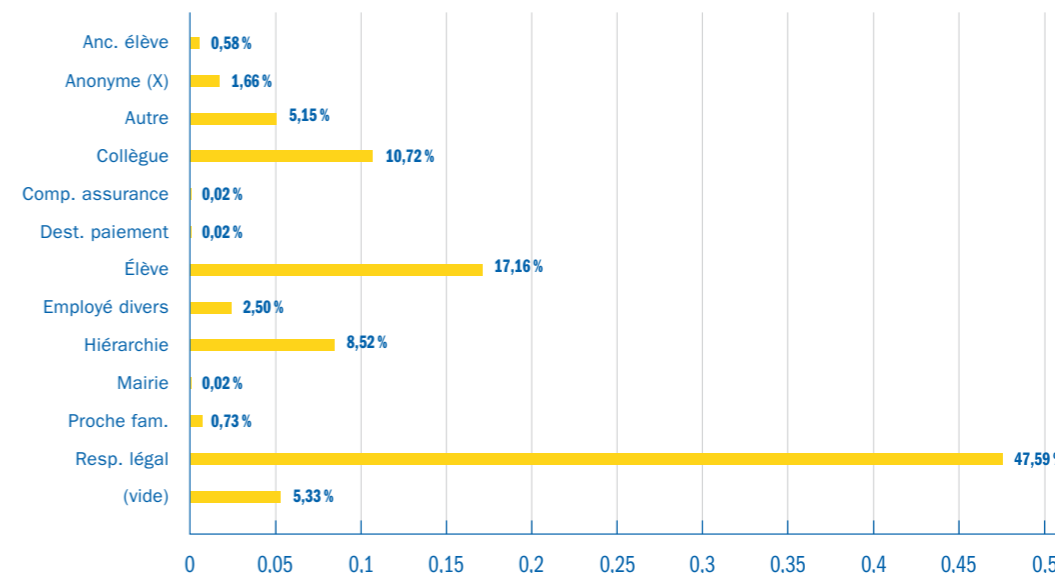
L'étude des PJP par nature montre que les dossiers pour diffamation ont augmenté de presque **4 points** (3,93 points exactement). Les agressions continuent de progresser, qu'elles soient verbales **(+0,31 point)** ou physiques **(+1,03 point)**.

ORIGINES DES INCIDENTS

Dans **48%** des cas, ce sont les **représentants légaux** ou un **proche de la famille** des élèves qui sont impliqués dans les litiges.

Pour les dossiers de harcèlement, **34%** concernent les **représentants légaux** des élèves, **31,5%** impliquent la **hiérarchie** (on parle alors de « harcèlement vertical ») et **34,5%** impliquent les **collègues** (« harcèlement horizontal »).

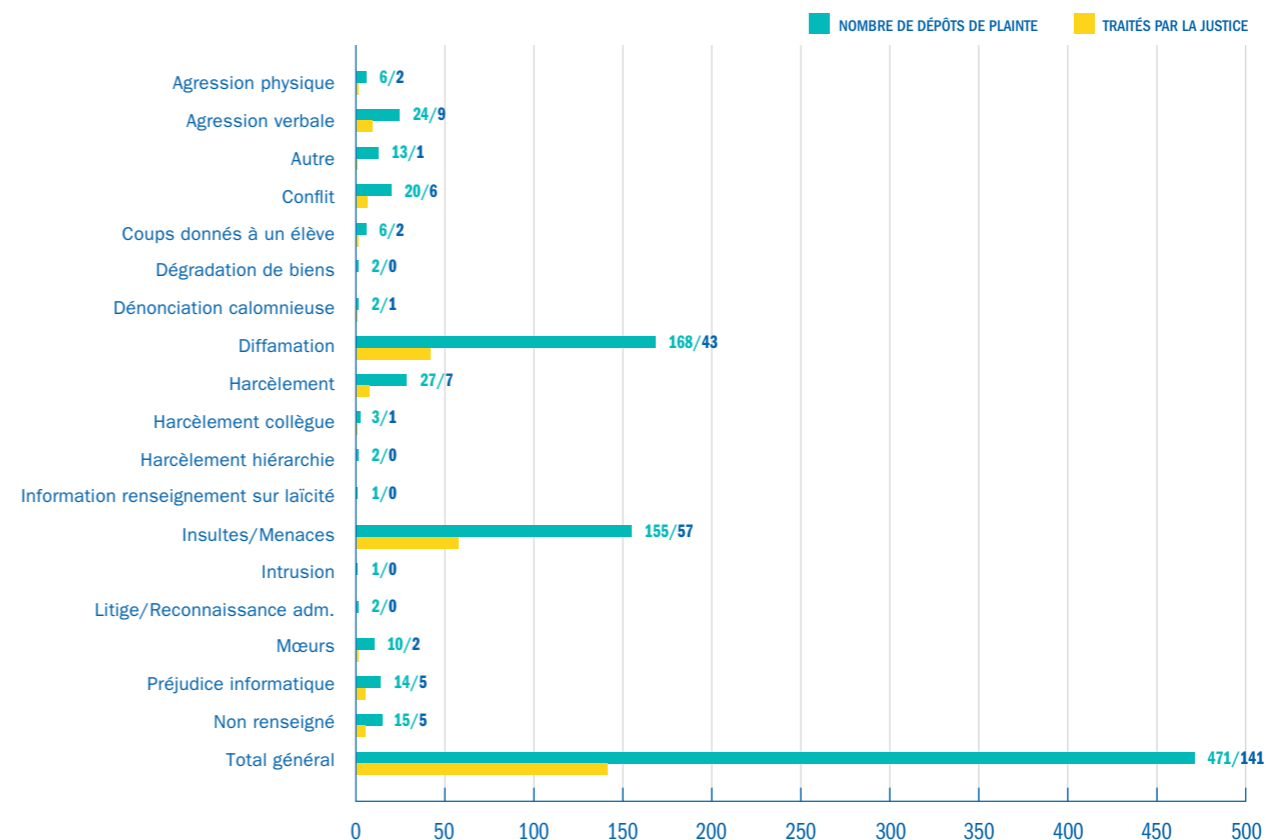
2. RÉPARTITION DES DOSSIERS PJP PAR TIERS IMPLIQUÉS



L'origine des PJP montre que les représentants légaux des élèves sont à l'origine de très nombreux cas répertoriés (**47,59%**), devant les élèves eux-mêmes (**17,16%**), les collègues (**10,72%**) et la hiérarchie (**8,52%**).

3. PJP ET PROTECTION FONCTIONNELLE

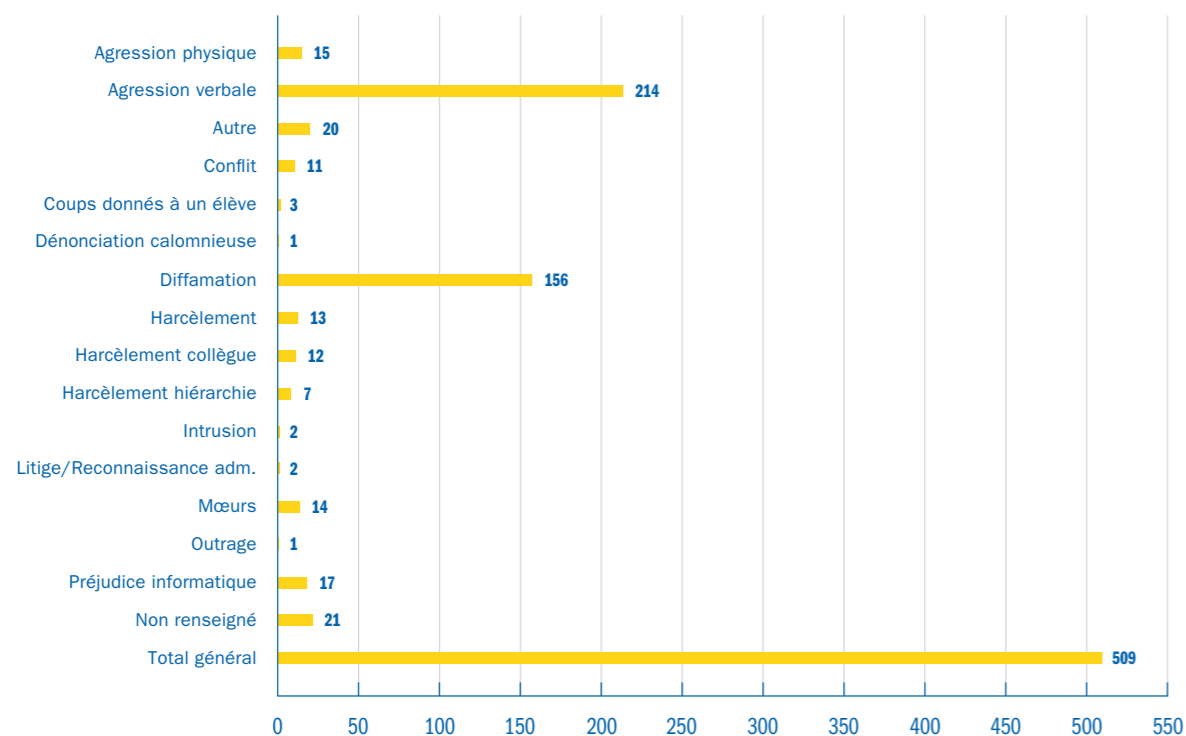
141 protections accordées sur **471** demandes (**27,21%** vs un tiers accordé en 2022).



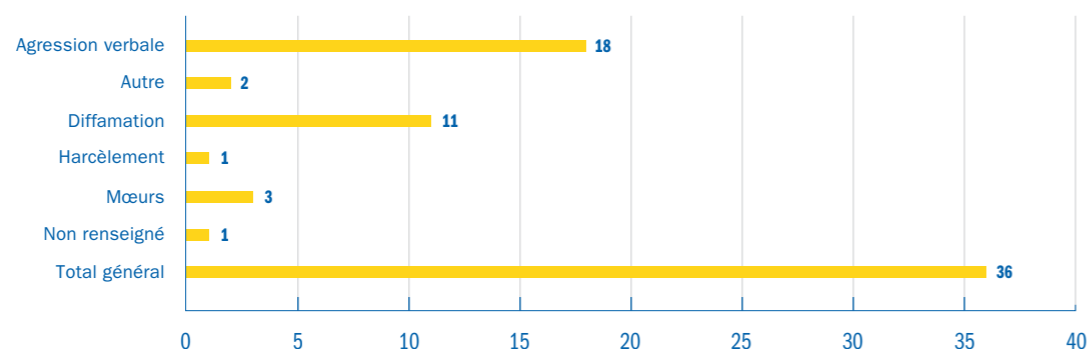
4. PJP ET JUSTICE

509 plaintes, dont seulement 36 ont été traitées (7,07%)

NOMBRE DE PLAINTES DÉPOSÉES



PJP TRAITÉES PAR LA JUSTICE



Le taux de traitement par la justice révèle bien évidemment les difficultés inhérentes rencontrées par les professionnels de justice (moyens et lenteur). Dans un tel contexte, la protection fonctionnelle doit être accordée dans un délai rapide, et surtout ne pas être refusée pour absence de dépôt de plainte.



La parole à Irène Dejardin, Vice-présidente de L'ASL

« La dynamique de hausse des PJP, qui couvrent bien souvent les cas les plus graves, montre que l'école est un service public en souffrance. Tenter d'en expliquer les causes par des dynamiques seulement internes est impossible, les difficultés impliquant les collègues et la hiérarchie étant très inférieures à celles émanant des élèves et de leur famille.

Reflet de la société, l'école est surtout appelée à trouver les remèdes aux maux les plus couramment constatés (violence physique et verbale, harcèlement, diffamation, etc.).

La politique d'école inclusive sans accompagnement du secteur médical en est l'exemple le plus frappant. Un tiers des situations conflictuelles avec les familles ont un rapport plus ou moins direct avec les enjeux d'inclusion. L'analyse des cas montre que c'est aux professionnels de l'école que l'on fait grief du manque de moyens des autres structures, ce qui reporte la problématique sur un acteur unique peu outillé pour mener à bien l'inclusion. »

LES RECOMMANDATIONS DE L'ASL

Les familles sont majoritairement à l'origine des situations de conflit, surtout dans le 1^{er} degré. Or, l'absence de sensibilisation aux droits et aux obligations des familles a initié un changement de relation pouvant nuire au respect mutuel et à la communication. Des mesures d'urgence et de prévention doivent être mises en œuvre pour sensibiliser ces parties prenantes que sont les parents d'élèves.

Parallèlement, il faut que l'Éducation nationale s'investisse avec cohérence dans le domaine de la protection due à ses agents alors que le taux de protection fonctionnelle accordée est en baisse, ce qui est difficilement justifiable. Les situations d'agressions « ordinaires » sont faiblement prises en charge, notamment les agressions verbales jugées moins urgentes ou sérieuses.

L'ASL demande donc que tous les agents en mission de service public bénéficient des mêmes **règles de respect et d'accès à la protection fonctionnelle**. Enfin, les professionnels doivent pouvoir se reposer sur une **culture juridique minimale** pour faire face à ces situations : un axe indispensable à toute politique de prévention que L'ASL promeut.



ANNEXE

CLASSEMENT PAR ACADÉMIE

Nouveauté de cette année, L'ASL a choisi de territorialiser son baromètre, en traçant au plus près du terrain les cas de PJP et de RJP constatés.

Sans surprise, les académies les plus importantes (par nombre d'élèves) sont celles dont sont issus le plus grand nombre de dossiers de PJP et RJP (Versailles, Lille, Créteil, Lyon, etc.).

Toutefois, des écarts notables sont à noter dans certaines d'entre elles.

- Des professionnels semblent **plus exposés au risque** dans les académies de :
 - **Grenoble** (classement L'ASL : **3**, classement national : **6**),
 - **Metz-Nancy** (**5** vs **14**),
 - **Nice** (**10** vs **15**)
- Des professionnels **moins exposés** dans plusieurs autres :
 - **Rennes** (classement L'ASL : **12**, classement national : **7**),
 - **Rouen** (**14** vs **8**)
 - **Nantes** (**16** vs **4**)

CLASSEMENT ACADÉMIES PAR NOMBRE DE DOSSIERS	PJP	RJP	TOTAL	RANG NATIONAL DE L'ACADÉMIE*
1. VERSAILLES	707	537	1244	1 ^{er}
2. LILLE	553	229	782	3 ^e
3. GRENOBLE	288	492	780	6 ^e
4. CRÉTEIL	406	290	696	2 ^e
5. METZ-NANCY	340	320	660	14 ^e
6. LYON	291	321	612	5 ^e
7. BORDEAUX	198	370	568	9 ^e
8. TOULOUSE	286	231	517	11 ^e
9. AIX-MARSEILLE	211	276	487	10 ^e
10. NICE	128	357	485	15 ^e
11. ORLÉANS-TOURS	210	235	445	13 ^e
12. RENNES	158	200	358	7 ^e
13. MONTPELLIER	184	166	350	12 ^e
14. ROUEN	204	144	348	8 ^e
15. STRASBOURG	101	228	329	17 ^e
16. NANTES	160	144	304	4 ^e
17. AMIENS	149	150	299	16 ^e
18. PARIS	176	96	272	18 ^e
19. DIJON	77	187	264	20 ^e
20. CLERMONT-FERRAND	85	133	218	23 ^e
21. BESANÇON	76	116	192	24 ^e
22. POITIERS	60	119	179	19 ^e
23. REIMS	108	35	143	22 ^e
24. RÉUNION	91	37	128	21 ^e
25. LIMOGES	55	24	79	26 ^e
26. GUADELOUPE	23	53	76	27 ^e
27. MARTINIQUE	23	11	34	29 ^e
28. CORSE	11	1	12	30 ^e
29. GUYANE	3	1	4	28 ^e

*Taille en nombre d'élèves

Sources : Baromètre de L'ASL 2024 et Statista 2024 (données 2022). Répartition des élèves par académie en France en 2022 | Statista





 www.autonome-solidarite.fr



DÉCOUVREZ ÉGALEMENT LE SITE

 www.juriecole.fr

Contacts presse

UNICORP
Camille DIAZ
06 99 25 81 56
c.diaz@unicorp.fr